



**SPP et PATS
SDIS du RHONE**

Lettre R/AR

**Monsieur le Président
du Conseil d'Administration
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03**

Lyon, le 19 avril 2012

Objet : agents logés – Indemnisation - compensation

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier du 2 avril en réponse à notre demande du 8 mars 2012 de mettre en place un groupe de travail composé d'élus politiques du conseil d'administration, de représentant du SDIS et des personnels qui œuvreraient sur le nouveau régime de travail des logés.

Nous prenons acte que vous n'avez pas voulu donner une suite favorable à notre demande, sur un sujet pourtant essentiel au rétablissement d'un véritable dialogue social au sein de notre établissement. Bien entendu nous apporterons notre contribution à ce dossier, le moment venu.

Au nom et pour le compte des agents concernés, nous vous demandons de bien vouloir indemniser ou compenser l'ensemble des préjudices nés de la violation par le SDIS, de la Directive 2003/88 CE, tel qu'il en a été jugé par le tribunal administratif de Lyon le 29 février dernier.

Nous vous demandons également de bien vouloir nous recevoir à ce sujet.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN